

1. Questions qu'un directeur/Pouvoir Organisateur pourrait se poser, ou poser à un futur partenaire Jeunesse:

1.1 Quel est le sens que je (l'école) veux(t) mettre dans cette collaboration?

1.2 Quelles sont les missions poursuivies par le secteur Jeunesse et plus précisément mon futur partenaire?

Les associations du secteur jeunesse ont pour finalité la formation de CRACS (Citoyens, Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires). La manière dont cette finalité est envisagée prend forme dans la déclinaison spécifique du projet pédagogique de chaque association. Pour plus d'information, cf. point 1.2 et 2 de la note « Connaissez-vous le secteur jeunesse? »

1.3 Que peut apporter un acteur jeunesse dans mon établissement?

Les modalités d'actions des acteurs du secteur jeunesse sont multiples (animation, formation...). Pour plus d'informations, cf. point 3 de la note « Connaissez-vous le secteur jeunesse? »

1.3.1 Quels types d'animations peut-il proposer?

Cf. point 3 de la note «Connaissez-vous le secteur jeunesse?»

1.3.2 Quel est le mode de fonctionnement de mon «futur» partenaire Jeunesse?

1.3.2.1 Comment envisage-t-il la participation avec les jeunes/élèves et l'équipe éducative?

Plusieurs balises traversent les modalités de participation : «pour et par les jeunes », «éducation permanente», «construction collective de projet», «ouverture à tous»...

1.3.2.2 Quelles sont les gages de qualités en matière d'animation?

Une attention particulière du secteur est celle de la formation et la formation continue de ses professionnels et bénévoles. Différentes formations légitimées par les pouvoirs publics y répondent : BACV¹, BCCV²,BAGIC³, ATL⁴, EDD⁵...

1.3.2.3 Mon partenaire est-il reconnu par la Fédération Wallonie Bruxelles?

Oui. Les différents types d'associations représentant le secteur jeunesse sont régis par plusieurs cadres décrets de la Fédération Wallonie Bruxelles. Elles sont reconnues et agréées par celle-ci.

¹ Brevet d'Animateur en Centres de Vacances

² Brevet de Coordinateur en Centres de Vacances

³ Brevet d'Aptitude à la Gestion d'Institution Culturelle

⁴ Accueil Temps Libre

⁵ Ecoles De Devoirs (animateur et coordinateur)

1.4 Comment enrichir mon projet d'établissement, en lien avec les partenariats Jeunesse?

Réfléchir l'adaptation du projet d'établissement en tenant compte des propositions faites par le Conseil de Participation est un gage de réussite. Les associations de Jeunesse peuvent être un des représentants du monde extérieur au sein de ce Conseil de Participation.

Tous les 3 ans, l'équipe éducative de l'établissement se met au travail pour établir les directions que l'école proposera à ses élèves, à ses enseignants pour les années à venir. Intégrer dans son projet d'établissement les collaborations avec une association jeunesse est certainement un des jalons importants permettant de pérenniser les partenariats.

Le projet d'établissement est élaboré en tenant compte :

- *des élèves inscrits dans l'établissement, de leurs caractéristiques tant culturelles que sociales, de leurs besoins et de leurs ressources dans les processus d'acquisition des compétences et savoirs;*
- *des aspirations des élèves et de leurs parents en matière de projet de vie professionnelle et de poursuite des études;*
- *de l'environnement social, culturel et économique de l'école; de l'environnement naturel, du quartier, de la ville, du village dans lesquels l'école est implantée.*

Les associations de Jeunesse qui gravitent « autour de l'école », ont une connaissance réelle de ces différents points ; nous vous encourageons donc à aborder la question avec elles.

2. Questions qu'un acteur jeunesse pourrait se poser avant la rencontre ou poser à un futur partenaire scolaire:

2.1 Quel est le sens que je (l'association) veux(t) mettre dans cette collaboration?

Le sens donné à la collaboration dépend bien évidemment du projet pédagogique de l'association et des finalités du projet de partenariat. Mener une collaboration avec le monde de l'enseignement permet de rejoindre un enjeu commun : le développement global de l'enfant et du jeune. Pour plus d'informations, nous vous invitons à prendre connaissance du document : « Jeunesse-Ecole : une relation gagnante pour un enjeu commun ».

2.2 Quelles sont les missions poursuivies par l'école ?

Le décret «Missions» du 24 juillet 1997 définit les missions prioritaires de l'enseignement obligatoire et organise les structures propres à les atteindre. Les quatre objectifs généraux sont :

- *Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves*
- *Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle*
- *Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures*
- *Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.*

2.2.1 Quelles est le projet d'établissement de cette école?

Le **projet d'établissement** définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et de ses partenaires, pour réaliser les projets éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur. Les projets d'établissement étant construits par l'ensemble de l'équipe éducative, ils sont différents d'une école à l'autre.

Il est également en lien direct avec le **projet éducatif** et le **projet pédagogique** de l'école:

- Le projet éducatif définit l'ensemble des valeurs, des choix de société et des références à partir desquels un pouvoir organisateur définit ses objectifs éducatifs.
- Le projet pédagogique définit les visées pédagogiques et les choix méthodologiques qui permettent à un pouvoir organisateur de mettre en œuvre son projet éducatif.

2.2.2 Quel est le mode de fonctionnement de l'établissement scolaire? (ressources/contraintes)

Les modes de fonctionnement des établissements scolaires peuvent être très variables selon le réseau, la taille, la situation géographique de cet établissement et selon les acteurs scolaires qui travaillent dans cet établissement. Les ressources et contraintes dépendent de cette organisation.

Une présentation de l'organisation générale de l'enseignement peut être consultée en cliquant [ici](#)⁶.

Durant la rencontre, la Direction pourra expliquer le fonctionnement de son établissement. Il présentera les ressources dont l'établissement dispose et formulera les contraintes qui sont les siennes ainsi que les habitudes de vie qu'il serait souhaitable de conserver (ex : respect du matériel, règles de vie...) afin de ne pas « déstabiliser » le jeune.

2.3 Comment présenter mon association et le secteur Jeunesse?

Le secteur jeunesse de manière globale peut se présenter selon un schéma renseigné au point 1.3 de la note «Connaissez-vous le secteur jeunesse?». Pour la présentation spécifique de l'association, il nous semble pertinent de partir des finalités qu'elle veut rencontrer et des missions et moyens qu'elle développe pour y parvenir. Il est sans doute également nécessaire d'illustrer cela par des exemples concrets de projets menés par celle-ci.

2.4 Que peut apporter une collaboration avec un établissement scolaire aux jeunes et aux animateurs?

- Une continuité et cohérence dans l'approche de projets communs.
- Une mise en relation des acteurs qui entourent les jeunes
- Une bonne connaissance des lieux durant les activités extrascolaires (organisation facilitée)
- Un regard neuf sur le jeune (découverte d'autres facettes, d'autres talents du jeune durant les activités externes)

⁶ <http://www.enseignement.be/index.php?page=25568&navi=2667>

Mais également des ressources pédagogiques plurielles, un soutien de l'engagement bénévole des jeunes, un cadre dynamique scolaire et ouvert, un accueil temps libre de qualité, des infrastructures équipées et adaptées; autant d'apports de ce type de collaborations au bénéfice des enfants et des jeunes. Pour plus d'informations, nous vous invitons à prendre connaissance du document : « Jeunesse-Ecole : une relation gagnante pour un enjeu commun ».

Comment travailler ensemble?

1. Questions qu'on pourrait se poser, ou poser à un futur partenaire:

1.1 Sur le fond :

1.1.1 Comment être dans une relation gagnante/gagnante.

1.1.1.1 Quels sont les valeurs et objectifs partagés?

Les objectifs développés dans le « décret missions » sont communs aux deux secteurs : former des Citoyens, Responsables, Actifs, Critiques et Solidaires.

1.1.1.2 Suis-je dans une volonté de collaboration sur du court/moyen ou long terme?

1.1.1.3 Comment évaluer pour évoluer?

1.2 Sur les formes:

- 1.2.1 Qui est ma personne de contact, qui est le décideur, quand la contacter, durée du traitement de ma demande?
- 1.2.2 Quand collaborer ? Animation durant les cours, après les cours, le soir, le week-end... (Avez-vous pensé aux « Jours blancs⁷ » ?)
- 1.2.3 Comment définir les rôles, les responsabilités de chacun?
 - 1.2.3.1 Assurance, qui la prend en charge? Attention, ce sera différent en fonction que l'activité se passe en période scolaire ou durant les congés.
 - 1.2.3.2 Gratuité ? Prise en charge des coûts, chauffage, eau...?

Pense bête ! Après avoir pu échanger sur les informations ci-dessus:

Quelques éléments à garder en mémoire :

- ✓ Donnez du sens au partenariat.
- ✓ Veillez à formaliser les engagements respectifs de chacun.
- ✓ Précisez la durée et la récurrence du partenariat.
- ✓ Fixez les modalités de fin de partenariat, l'évaluation.

Pensez aux petits détails qui ont leur importance :

- ✓ Les personnes de contact et leurs coordonnées.
- ✓ Le matériel mis à disposition.
- ✓ Comment se passer les clés?
- ✓ ...

⁷ Période se situant entre la période d'examens et les résultats de la session.